

LA PROSTITUTION DANS LA CITÉ

Enjeux juridiques et sociaux

Sophie André

Préface de Michaël Dantinne





JURISQUARE

Legal
Publications
Network

La version en ligne de cet ouvrage est disponible
sur la bibliothèque digitale Jurisquare à l'adresse
www.jurisquare.be.

© 2020, Anthemis s.a.
Place Albert I, 9 B-1300 Limal
Tél. 32 (0)10 42 02 90 - info@anthemis.be - www.anthemis.be

Toutes reproductions ou adaptations totales ou partielles de ce livre,
par quelque procédé que ce soit et notamment par photocopie, réservées pour tous pays.

Dépôt légal : D/2020/10.622/14
ISBN 978-2-8072-0635-9

Mise en page : MC Compo - www.mccompo.be
Couverture : Matthieu Lepoutre
Impression : Ciaco
Imprimé en Belgique

Sommaire

Préface	7
Avant-propos	11
Introduction générale	13
Chapitre I. La prostitution comme enjeu historique	25
Chapitre II. La prostitution comme enjeu juridique	51
Chapitre III. La prostitution comme enjeu politique	59
Chapitre IV. La prostitution comme enjeu local	127
Conclusion générale	169
Bibliographie	197

Préface

La criminologie, en dépit de son champ finalement restreint en regard d'autres disciplines, amène néanmoins le criminologue-chercheur à se confronter à des objets d'étude très variés. Parmi ceux-ci, la prostitution présente indubitablement une richesse et une difficulté toutes deux supérieures à la moyenne, asseyant encore un peu plus l'intérêt de son étude. Là réside certainement l'une des plus-values de l'approche résolument scientifique de cette question, aux enjeux humains et sociétaux aussi sensibles que forts, que livre Sophie André dans ce remarquable ouvrage. Cette richesse et cette difficulté de l'objet prostitutionnel comme sujet d'étude se rencontrent et se cristallisent dans chacun des chapitres de cet ouvrage, sorte d'incessante incitation à la nuance des propos, à la multiplication des prismes analytiques et au dépassement des apparences faciles et confortables, soit autant de manifestations de l'esprit critique dont ne doit jamais se départir l'approche criminologique.

Sur un plan sociohistorique (Chapitre 1), l'auteure décortique le processus de construction d'une représentation de la personne prostituée perçue à la fois comme victime et « victimisatrice ». Ce statut, en forme de paradoxe voire d'oxymore, émerge au terme d'un débat de valeurs (et donc, ensuite, de normes) teinté de moralité (ou d'immoralité), dans lequel certains essayent d'imposer leur conception de ce qui peut être fait ou non de son corps, à des fins de plaisir sexuel. « Certains », ce sont principalement des lobbies abolitionnistes et/ou féministes, authentiques entrepreneurs de morale, au sens de H.S. Becker, et portant en l'occurrence parfaitement leur nom. Ils ont œuvré et œuvrent toujours dans un processus d'étiquetage qui est non seulement celui de la personne prostituée, présentée à la fois comme auteure déviante/délinquante et victime donc, mais aussi celui de l'acte prostitutionnel (et de son contexte qui est, selon les cas, la rue, la vitrine, le salon de massage, etc.), ainsi que de la prostitution (comme phénomène de société). L'intégration de ce triple niveau d'analyse constitue une marque supplémentaire de l'authenticité du caractère criminologique de la recherche dont ce livre est le fruit, puisqu'elle est une application modernisée de la distinction, chère à J. Pinatel, entre crime (acte), criminel (auteur) et criminalité (phénomène).

Participant largement à la construction sociale de cette triple dimension de l'objet prostitutionnel, avec l'objectif d'asseoir leur représentation comme paradigme dominant (puis de faire oublier qu'il en est un), ce labeur des groupes de pression a, forcément, agi sur la réaction qu'ils ont exigée et exigent toujours des détenteurs de pouvoir. En effet, à la fois présentée comme menaçante et menacée, la personne prostituée devient alors la cible d'approches logiquement contradictoires puisqu'il faut à la fois réduire les risques qu'elle incarne (la réprimer) et amoindrir ceux qui pèsent sur elle (la protéger). Il n'y a dès lors rien d'étonnant à ce que cette double contrainte ait littéralement empoisonné la situation en droit (Chapitre 2) et l'action politique (Chapitre 3) en lien avec cette question.

L'auteure, en pénétrant dans le registre de la criminologie de la réaction sociale, démontre ainsi parfaitement l'incohérence créée par cette représentation duale et

biaisée, en pointant notamment l'inadaptation du régime abolitionniste à la réalité prostitutionnelle belge, et en dénonçant l'hypocrisie qui l'anime en ce qu'il escamote des questions certes sensibles mais indispensables : « Couvrez ce débat que je ne saurais voir » ! La montagne de propositions de lois (et non de projets de lois, ce qui est déjà en soi significatif) analysées dans l'ouvrage, et sans aucun lendemain ou presque, incarne la profondeur de l'ornière politique dans laquelle les personnes se prostituant sont enlisées par devers elles. Les cadres ne changent pas et ils sont inertes tandis que la réalité vécue, elle, demeure et évolue.

Ces textes législatifs traduisent, en outre, l'obligation perçue par leurs auteurs de justifier leur immixtion dans la question prostitutionnelle, comme si la situation souvent fortement précaire des personnes se prostituant ne constituait pas un motif légitime d'intervention... Ils le font en recourant tantôt au registre des risques pesant sur les personnes prostituées, tantôt en usant d'un « pragmatisme » élevé au rang de fausse idéologie – si ce n'est celle de l'inaction couarde – en présentant la prostitution comme un « mal nécessaire ». Cette façon de faire témoigne du profond malaise ressenti par les parlementaires (tous partis confondus et d'ailleurs confondants), face à ce qui était historiquement, avant leur intervention-relais de certains lobbies, une question et qui, à sa suite, est devenu un problème qu'ils tardent désormais à tenter de régler.

L'adjonction d'un enjeu local (Chapitre 4) aux enjeux socio-historiques, juridiques et politiques précédemment décrits, finit d'éclairer le débat. Le local, c'est là où la prostitution prend corps et, pourtant, il est souvent largement négligé. C'est certainement la raison qui a poussé Sophie André à faire de ce niveau d'analyse le maillon central et fort de son étude (sur le territoire liégeois *sensu lato*), y déployant un considérable effort d'empirie, adossé à des méthodologies variées et parfois innovantes. Encore une fois, cet investissement dans le terrain de recherche et cette variété des moyens caractérisent l'idéal de la recherche du criminologue.

La démonstration de l'auteure est quasi cocasse (« quasi », en raison de la gravité des enjeux liés à la prostitution) : au regard de l'enchaînement causal décrit dans l'ouvrage, en effet et à leur tour, les villes et communes adoptent, à l'instar de l'étiquette collée sur les personnes prostituées, la double posture paradoxale de victimes et de victimisatrices ! Soucieuses de redynamiser des centres-villes en voie de désertification, jouant la carte de la gentrification sans sembler soucieuses de ses affres, elles mettent alors en avant les nuisances liées à l'exercice prostitutionnel, et pointent les risques qui seraient intrinsèquement inhérents à celui-ci pour justifier leur action. Rien ne s'oppose dès lors à ce que les villes entrepreneuriales concourent à faire de personnes prostituées des éléments indésirables des lieux de leur territoire pourtant historiquement liés à cette activité.

Décréter une personne humaine « indésirable » équivaut à lui apposer un terrible label car il signifie à la personne étiquetée qu'elle est « inutile », « surnuméraire », « qu'elle n'a pas de place ici et peut-être ailleurs ». Ceci se double, dans le cas de la prostitution, d'une autre étiquette sous-jacente : « ce que vous faites est mal, voire anormal ». La conclusion est alors qu'il serait préférable que la personne prostituée soit « inexistante » et – comme cela forme un objectif heureusement impossible à concrétiser – le mieux serait alors qu'elle disparaisse, par une invisibilisation totale

ou à tout le moins partielle, et dont les effets délétères, agissant comme des exposants de risques, sont largement décrits et connus. En d'autres termes, se présentant en victime, l'échelon local victimise des personnes qu'il affirme vouloir protéger (mais parfois contre elle-même...), même si, à leur décharge, les pouvoirs locaux se retrouvent dans une situation que l'indigence du contexte légal ne rend pas simple, en ce qu'il leur abandonne la gestion du phénomène sans pour autant leur en donner les moyens réels.

Il ne faudrait toutefois pas croire, à la lecture des quelques lignes qui précèdent, que l'ouvrage de Sophie André soit pessimiste ou misérabiliste. Que du contraire, l'auteure ne tombe pas dans ce piège et le lecteur ressort rempli, non seulement d'une analyse articulée et précise, mais aussi de pistes d'action concrètes destinées à améliorer la situation existante.

En effet, l'auteure rappelle notamment qu'il est prioritaire de donner la parole aux personnes qui se prostituent afin de leur permettre de peser sur les débats censés présider à leur destinée. Elle adopte aussi une position claire en prônant la décriminalisation de la prostitution, tout en prenant bien soin de scinder son raisonnement selon le type de prostitution envisagé, évitant ainsi un amalgame préjudiciable trop souvent réalisé en cette matière. Ce n'est qu'au prix de de cet effort global que le double stigmatisme et la double exclusion dont souffrent les personnes prostituées pourront être éradiqués. Et c'est bien cette éradication qui doit être la cible de l'action correctrice, et certainement pas les personnes prostituées.

En plaidant pour que celles et ceux qui se prostituent aient leur mot à dire, sur des questions qui les concernent au premier chef et par rapport auxquelles leur expertise intellectuelle, émotionnelle et pratique est indispensable, mais aussi, plus largement, en parvenant à traiter de la prostitution en restant dans une posture scientifique mais sans jamais verser dans une certaine froideur dédaigneuse, Sophie André démontre, au fil des pages, une fibre humaniste vraie et profonde. En s'attendant à ce sujet dans le cadre de sa recherche doctorale, en prenant position en faveur d'une option de décriminalisation, et en soulignant que la prostitution concerne la Cité et la Communauté (notez l'usage des majuscules) et est donc l'affaire de tous, l'auteure témoigne d'un grand réalisme, d'une forte rigueur et, surtout, du courage du chercheur qui s'inclut dans cette société civile qu'il entend active.

Humanité, courage, réalisme et rigueur sont quatre qualités fondamentales – à moins qu'elles soient des valeurs – difficiles à atteindre séparément et, encore plus, à associer de concert. Étudier des sujets sensibles, délicats, parfois difficiles, s'imposer de dépasser les faux-semblants pour aller au fond des choses, nager à contre-courant, rester maître de ses émotions et de ses opinions grâce à des méthodes rigoureuses, formuler des propositions et non se borner à décrire et pointer les dysfonctionnements, et faire tout cela sans jamais se renier comme personne humaine, cela pourrait être cela, *in fine*, les balises de « l'œuvre d'un criminologue ». Un(e) criminologue que Sophie André incarne, tout « simplement ».

Michaël DANTINNE
Professeur de criminologie
Université de Liège

Avant-propos

La thématique prostitutionnelle est au cœur d'un grand nombre de débats qui dévoilent nombre d'enjeux liés à des thématiques sanitaires, sociales, sécuritaires et juridiques. Le phénomène prostitutionnel constitue de ce fait un enjeu tant socio-historique, juridique, politique, que sociétal. Dans cette optique, la place de la réglementation vis-à-vis de la prostitution constitue un point de tension important dans les débats en la matière puisqu'elle est généralement envisagée comme un **moyen** pour parvenir à **solutionner** ce qui est défini comme le **problème** prostitutionnel.

L'analyse sociohistorique de l'appréhension étatique du « problème » prostitutionnel et l'examen des dispositions juridiques actuelles liées à l'activité prostitutionnelle révèlent la juxtaposition, autour de la figure de la personne prostituée, de deux visions du risque. La personne prostituée se présente comme l'incarnation d'un double risque : celui d'être « victimisable », mais aussi celui d'être « victimisatrice »¹. En étant considérée à la fois comme une personne potentiellement vulnérable et potentiellement dangereuse, la personne qui exerce une activité prostitutionnelle voit sa parole et son crédit « disqualifiés » par un ensemble de présupposés stigmatisants. Ce double attribut permet en réalité de justifier un mode d'intervention de l'État basé sur le principe d'exclusion de la personne prostituée qui se voit privée d'un accès aux droits, à une reconnaissance juridique et au statut de citoyen. Si, la loi, de par sa définition du permis et de l'interdit, donne une place à certaines activités humaines et sociales (et aux individus qui s'y adonnent), les régule, et par là, leur permet d'exister au sein d'une société particulière, on constate que le cadre juridique existant renonce à accorder cette place aux personnes qui exercent la prostitution.

Néanmoins, cette appréhension des questions soulevées par un cadre normatif, unique, national, « abstrait », ne doit pas occulter les écarts entre ce cadre et son implantation concrète sur un territoire donné. Dès lors, s'il est important d'investiguer la manière dont la loi encadre l'activité prostitutionnelle, il est primordial d'examiner aussi la manière dont celle-ci est concrètement appliquée, dans le monde réel. Ce dernier point renvoie à la charge abandonnée à des acteurs locaux dans la *gestion quotidienne* du phénomène prostitutionnel et aux contradictions qui en résultent. Plus encore, cet ancrage dans la gestion « réelle » du phénomène prostitutionnel amène à questionner le vécu de celui-ci par une catégorie de personnes qui y sont directement confrontées : les habitants des lieux où prend place une activité prostitutionnelle. Les impacts perçus, par les habitants d'un quartier, de la présence d'un « commerce à caractère sexuel » semblent dans cette optique être un bon indicateur de la distance sociale posée entre un groupe d'individus et un autre, et de l'exclusion qui peut en résulter. La manière dont cet acteur particulier « problématise » la prostitution et requiert de ce fait, ou non, une action (ou solution) de l'autorité publique à son égard est un élément trop peu investigué dans le champ

¹ Nous reviendrons plus en détail sur le choix de ces termes au sein du Chapitre 2 du présent ouvrage.

de recherche consacrée à la prostitution. Or, cet acteur est pourtant à la fois désigné comme la source d'un ensemble de décisions prises en la matière (en raison des nuisances qu'il perçoit vis-à-vis de l'activité), que comme le destinataire de celles-ci (en vue d'améliorer sa qualité de vie).

Ces différents éléments renvoient à deux dimensions essentielles qui composent le phénomène prostitutionnel : sa dimension sociale et sa dimension urbaine. Parce que la prostitution (ou le travail du sexe) peut être définie à la fois par sa dimension sociale (en tant que comportement adopté au sein d'une société donnée), et par sa dimension urbanistico-géographique (en tant qu'activité se manifestant dans un lieu donné), elle engendre des discours et des pratiques variées.

Face à ces éléments, « penser le problème prostitutionnel » requiert une prise en compte de cette « double exclusion », de ce « double stigmaté » (structurel et symbolique) dont sont frappées les personnes prostituées. Cette double approche semble nécessaire afin d'investiguer la confrontation entre les idéaux et le réel. En effet, si la prostitution fait inévitablement référence à des questions d'ordre social, éthiques – de l'intégration d'individus, de leur accès à une reconnaissance, à la citoyenneté –, elle fait également référence à des questions d'ordre territorial telles que le partage de l'espace ou la coexistence dans un même lieu de vie.

Les résultats empiriques de la recherche présentée tendent à soutenir le fait que tout changement en la matière ne peut être envisagé qu'en appréhendant ces deux dimensions du phénomène et leur impact. Plus qu'un changement législatif, il semble dès lors indispensable de repenser à la manière d'implémenter le changement. En ce sens, il apparaît illusoire de soutenir qu'abroger une loi ou qu'en adopter une autre permettra d'aboutir à une solution satisfaisante. Des discours alternatifs doivent par conséquent émerger afin de penser à des actions intégrales et intégrées, permettant non seulement, une modification du cadre juridique régissant la prostitution en Belgique, mais également une modification à l'intérieur dudit cadre, en vue de (ré)intégrer les personnes qui choisissent d'exercer la prostitution dans la Loi, mais aussi dans la Cité.

Introduction générale

Préambule

Les enjeux liés au phénomène prostitutionnel sont nombreux, qu'ils concernent l'aspect sanitaire (VIH, hépatites, toxicomanie, etc.), psychologique (dépression, troubles psychiatriques, etc.) ou criminologique (nuisances publiques, victimisations, criminalités connexes – traite des êtres humains, viols –, etc.). Ces quelques exemples démontrent que s'intéresser à la prostitution équivaut à s'intéresser à des enjeux vitaux dont le caractère fondamental est incontestablement indicatif de l'intérêt d'approfondir les connaissances de l'ensemble des aspects de ce qui est, avant tout, une question humaine.

Au-delà de ces enjeux fondamentaux, la prostitution comme phénomène est aussi un baromètre représentatif des sociétés qui l'entourent. Aborder cette problématique, c'est en effet aborder les sociétés dans lesquelles elle s'insère, et qui se révèlent alors à la lueur des discours, des législations et des oppositions qui les caractérisent. La question prostitutionnelle fait apparaître les postures morales, philosophiques, voire éthiques ainsi que leur évolution dans le temps et leur prégnance, tant sur la perception du phénomène que sur les décisions prises par les pouvoirs publics le concernant.

En effet, la prostitution et les questions fondamentales sous-jacentes qui l'animent (la libre disposition du corps, la liberté de choix, les rapports de domination, les rapports de genre, etc.) rendent les comportements relatifs au phénomène prostitutionnel moralement controversés, touchant à des valeurs fortes et nécessitant un encadrement spécifique de la part des sociétés dans lesquelles ils prennent place.

Les récents débats en la matière nous renseignent très certainement sur l'intérêt du sujet pour un ensemble de chercheurs, militants ou politiques et sur les limites qu'ils imposent quant à la compréhension et aux cadres analytiques offerts pour « penser le phénomène prostitutionnel ». Dans ce contexte, nous proposons de revenir dans un premier temps sur la polarisation du débat actuel autour de la prostitution, en vue d'en saisir les grandes lignes de définition et les choix de « solutions » proposés pour remédier au « problème » prostitutionnel, mais aussi d'exposer les limites d'un tel cadre d'analyse. Dans un second temps, nous introduirons une approche théorique basée sur la théorie du stigmaté (Goffman, 1963) revisitée par Hannem (2012) et nous exposerons le choix des grands axes d'analyse de la présente contribution.

I. Idéologies politiques et prostitution

A. Dépasser la problématisation féministe

«In no area of the social sciences has ideology contaminated knowledge more pervasively than in writings on the sex industry.» (Weitzer, 2005 : 934)

Toute personne qui s'intéresse à un phénomène sociétal le sait : il n'est pas possible d'aborder un travail ni de faire valoir un intérêt pour le sujet en faisant fi des débats, récurrents en la matière, au sein des sphères médiatiques, politiques et scientifiques. La prostitution fait partie de ces rares phénomènes pour lesquels un chercheur se doit souvent de prendre position, voire de choisir son « camp » et où l'idéologie se substitue (trop) souvent à la logique de neutralité scientifique.

Dans ce cadre, il est important de s'interroger sur la manière dont ce débat s'articule, se structure autour de « paradigmes » particuliers et sur la façon dont il mobilise les concepts qui en sont issus en vue de justifier et soutenir un certain nombre de décisions politiques. Comme le synthétisent Symons et Gillis (2014 : 121), *« [t]he ways in which prostitution is represented or framed by political or social movements and organizations, is steered by beliefs regarding issues such as the motivations of women to sell sexual services, and the consequences this has on these women as well as on society as a whole. A prostitution frame in this sense refers to a generalized understanding and perception of the issue of prostitution. »*

1. La problématisation féministe de la prostitution

Au cours des dernières années, le débat relatif à la prostitution s'est largement focalisé sur deux positionnements antagonistes, à savoir le paradigme de l'oppression et le paradigme libéral, qui ont en commun le fait d'avoir constitué l'argumentaire et le discours de base de deux mouvements féministes distincts, respectivement le féminisme radical et le féminisme libéral². Si nous avons choisi cet angle d'approche pour introduire la « problématique prostitutionnelle », ces développements ne doivent cependant pas laisser penser, par un effet de discours, que le débat féministe a créé le « problème » prostitutionnel. Comme nous l'aborderons dans le prochain chapitre dédié à l'approche sociohistorique du phénomène prostitutionnel, la prostitution a, de tout temps, fait l'objet de débats et de conceptualisations spécifiques (sanitaires, moraux ou sécuritaires). Par ailleurs, si nous présentons ici les deux courants féministes les plus médiatisés, à l'heure actuelle, dans notre pays, ceux-ci ne reflètent pas la diversité des positionnements féministes en la matière,

² Nous utiliserons ici les termes féminisme « libéral » dans leur acceptation classique. Dans cette optique, nous utiliserons de manière indifférenciée les termes « libéral » et « libertaire » pour nous référer à ce courant, bien que certains distinguent quelque peu ces deux notions. Ainsi, comme le souligne Baehr (2013), certains préfèrent « 'classical liberalism' as a label for 'the philosophy of individual rights, free markets, and limited government – the philosophy of Locke, Smith and Jefferson' – and 'libertarianism' for the 'political philosophy that applies the ideas of classical liberalism consistently' (Boaz 1997, 23) ».

auxquels nous ne pourrions rendre justice au terme de ce travail³. Au regard de ces considérations, nous exposerons dans les lignes qui suivent les principaux éléments constituant le « débat féministe » tel que défini et la polarité des discours qui en résulte.

Les oppositions relatives à la question prostitutionnelle peuvent schématiquement être articulées sur deux niveaux reprenant les lignes principales des arguments soulevés par les uns et les autres. D'une part, les oppositions se cristallisent au niveau conceptuel, par le biais de définitions contradictoires du phénomène prostitutionnel, tant vis-à-vis de l'acte sexuel (tarifé) que de ses acteurs (la personne se prostituant et son client). D'autre part, les argumentaires s'affrontent sur le champ des modes de gestion, principalement étatiques, devant être appliqués à ce phénomène, encourageant l'une des formes de régulation « traditionnelles » de la prostitution ((néo)réglementarisme, (néo)abolitionnisme, prohibitionnisme)⁴. Bien entendu, ces deux niveaux entretiennent une interdépendance importante, puisque l'un est généralement mobilisé pour expliquer ou justifier l'autre, et *vice versa*.

De manière synthétique, il est possible de se représenter le premier niveau comme participant à la création du problème prostitutionnel et le second comme supportant la création de la solution (à apporter à ce problème)⁵. Cette approche fait écho au concept de *political ideologies*, tel que repris par Jost *et al.* (2009), représenté d'un côté par « *a set of beliefs about the proper order of society* », c'est-à-dire un objectif ultime pour la société, et de l'autre par la considération du « *how it can be achieved* », faisant référence aux moyens nécessaires pour y parvenir. Cette réflexion nous amène à envisager les arguments mobilisés dans les débats relatifs au « problème prostitutionnel » sur base de ces deux niveaux.

Sur le plan conceptuel, le mouvement radical, principalement représenté par les associations (néo)abolitionnistes et féministes, soutient le paradigme de l'oppression et remet en cause l'institutionnalisation, par l'État, de « *la construction des femmes en tant qu'objets sexuels à destination des hommes* » (Chimienti, 2008 : 15) et, ainsi, « *dénoncent sa régulation d'une part en tant que forme de discrimination des femmes, et,*

³ Pour une vision plus exhaustive de ces derniers, voir notamment O'Neill (2001) et Machiels (2016).

⁴ On distingue classiquement trois « systèmes juridiques » entourant l'activité prostitutionnelle : le modèle prohibitionniste, le modèle réglementariste et le modèle abolitionniste. Schématiquement, il est possible de distinguer ces trois systèmes de la sorte : le modèle prohibitionniste vise à interdire purement et simplement la prostitution qu'il estime relever d'une forme de criminalité par la pénalisation de l'ensemble des acteurs concernés (prostituées, clients, proxénètes). Le modèle réglementariste a pour objectif de contrôler la prostitution à travers une série de lois et, principalement, de réglementations à destination des personnes prostituées et des proxénètes et tenanciers de lieux destinés à l'activité prostitutionnelle. L'abolitionnisme enfin, apparaît en opposition à ce dernier modèle et vise, à l'origine, à abolir les réglementations à l'égard des prostituées. Comme nous l'exposerons dans les lignes qui suivent, les limites entre ces modèles sont néanmoins plus floues qu'il n'y paraît. La porosité entre les systèmes sera en outre renforcée par l'apparition, au tournant des années 2000, de nouveaux modèles néo-abolitionniste et néo-réglementariste.

⁵ Cette manière d'envisager le débat autour de la question prostitutionnelle fait suite aux travaux menés par Bacchi (2009) en matière d'analyse des politiques et envisage la problématisation comme la façon dont un phénomène, un comportement particulier est construit comme problème et la manière dont les contours de ce problème vont définir/construire et délimiter le cadre au sein même duquel ce problème fera l'objet d'une réflexion particulière.

d'autre part, en tant que symbole de la logique libérale et consumériste. La prostitution n'étant pas vue comme un travail mais comme un esclavage, les prostituées sont perçues comme des victimes du système patriarcal et de la politique de division des genres» (Chimienti, 2008 : 15).

À l'opposé, pour les partisans du courant libéral, « *non seulement, aucune forme de sexualité ne peut être définie a priori comme l'expression d'un rapport de domination, mais un rapport de domination ne peut être considéré comme tel que par l'interprétation qu'en ont les personnes impliquées* » (Chimienti, 2008 : 16). Ici, la conceptualisation de l'activité prostitutionnelle est intégrée, à l'instar du mariage, à un « *continuum d'échanges économique-sexuels* ». Ce continuum illustre les formes d'échanges, considérées comme omniprésentes, existant dans (toutes) les relations entre les hommes et les femmes (Tabet, 1987). La prostitution est envisagée comme un travail à part entière et non comme une forme d'esclavage. Ceci amène à la distinction faite par les partisans de cette approche entre la prostitution forcée, se rapportant à la traite des êtres humains (et par conséquent à ce qui pourrait s'apparenter à une forme d'esclavage sexuel), et la prostitution volontaire résultant quant à elle d'un choix, d'une liberté individuelle de disposition de son propre corps. La prostitution n'est pas vue par les partisans de ce modèle comme un problème en soi, « *the context around prostitution is problematic* » (Symons et Gillis, 2014 : 125).

À cette distinction entre prostitution volontaire et forcée, les partisans de l'approche radicale opposent le caractère subtil de la chose : « *la prostitution résulte d'une contrainte, que celle-ci soit directe (le fait d'un proxénète) ou indirecte (l'effet de la situation sociale et économique dévalorisée des femmes, à la conjonction du patriarcat et du néolibéralisme)* » (Dieleman et Senden, 2009 : 264). Plus encore, ils dénoncent le discours sur la prostitution « libre » comme une « *mystification fabriquée dans un univers illusoire, conçu à notre place, pour nous tenir à notre place au grand bénéfice d'un ordre social inchangé (Hecq, 1994 : 42), puisque la prostitution "[...] même libre reste le symbole de l'exploitation et de l'oppression des femmes par les hommes au travers de la sexualité. (Plateau, 1997 : 8)]* » (Dieleman et Senden, 2009 : 264). Ce discours est empreint d'un jugement moral omniprésent : « *buying sexual services is wrong* » (Symons et Gillis, 2014 : 124).

Outre les représentations relatives à la prostitution en tant qu'activité, émergent, toujours sur le plan conceptuel, des représentations sociales distinctes quant aux acteurs de la prostitution. Le courant radical crée une distinction importante entre la prostituée et les femmes. Dans cette vision, la prostituée n'est pas l'égale de toutes les femmes ; elle est la victime annihilée, sans conscience même de sa propre situation, et est de ce fait « *incapable de (toute) réflexion sur sa condition dominée* » (Gil, 2008 : 22). Cette conception repose sur une séparation claire entre le *nous* et le *elles*, impliquant la « *fabrication du rapport entretenu entre "bonnes femmes" et "mauvaises femmes"* » :

« *Nous, qui sommes censées vivre un amour désintéressé et elles qui seraient vénales ; nous qui serions dans une relation professionnelle de choix, elles qui seraient dans la contrainte ; nous qui serions libres, elles qui seraient esclaves ; nous qui aurions eu une enfance sereine, elles qui auraient subi des violences sexuelles dans l'enfance...* » (Guienne, 2006 : 24)

À l’opposé, suivant l’approche d’échanges économique-sexuels entre hommes et femmes (Tabet, 1987), le courant libéral considère la prostituée comme une figure « extrême » du continuum sur lequel chacun est libre de se positionner. Dans une logique de déconstruction du rapport entre les « honnêtes » femmes d’un côté et les prostituées de l’autre, Tabet illustre, au travers d’une série de situations provenant d’autres cultures, la manière dont ces échanges économique-sexuels se définissent, en fonction des normes applicables dans les endroits et les époques où ils prennent place. Plus encore, les partisans de cette approche déclarent « *que toutes les femmes sont amenées à se trouver, à un moment de leur existence, dans une situation d’échange de sexualité contre des avantages matériels, soit dans une situation plus ou moins comparable à celle d’une femme qui se prostitue* » (Chimienti, 2008 : 15). L’auteur cite, à titre d’exemple, les situations ordinaires dans lesquelles des femmes peuvent se satisfaire d’un mariage de raison leur procurant une sécurité matérielle. Il existe dès lors une tentative de normalisation de la figure de la femme prostituée, qui, en définitive, peut être vue comme *toute* autre femme.

Les figures mobilisées pour décrire cette femme qui se prostitue sont caricaturales, tant pour le courant libéral que pour le courant radical. Les premiers décrivent une femme « libre », d’une trentaine d’années, qui décide de travailler dans la prostitution de son plein gré. Elle vient de l’Ouest ou du Nord, généralement du pays au sein duquel elle exerce et veut que son métier et ses droits soient reconnus. Elle souhaite que l’hypocrisie étatique cesse et qu’elle puisse exercer dans de meilleures conditions. Pour les seconds, la femme qui exerce une activité prostitutionnelle est une *personne prostituée* (selon les termes employés par les féministes radicales), jeune, ayant à peine atteint la majorité, de l’Est ou du Sud, elle se retrouve dans un pays dont elle ne connaît ni la langue ni la culture. Elle est la proie de proxénètes, généralement membres de mafias, elle est seule, et, outre les violences sexuelles, elle endure une série de violences physiques et psychologiques. Elle est prisonnière et doit être sauvée pour échapper à la prostitution. Qu’ils appartiennent au mouvement libéral ou radical, les partisans utiliseront toujours une figure extrême : pour l’un la meilleure, pour l’autre la pire. En réalité, les figures mobilisées « *tendent à escamoter un continuum par ses extrêmes : à un extrême la prostitution se trouve érigée en figure de la liberté sexuelle (Borrillo, 2002) et, à l’autre extrême, en figure emblématique de la victime ou, en négatif, la femme coupable de ne pas se reconnaître dans les discours de victimisation (Gil, 2003)* » (Mayer, 2011 : 35).

Comme nous l’avons explicité précédemment, bien qu’elles soient extrêmes, ces positions idéologiques forment en partie les cadres de pensée autour de la prostitution, des cadres cognitifs et normatifs dans lesquels la prostitution est « enfermée ». Un débat sans fin⁶. Ces positions façonnent les points sur lesquels doit se problématiser le phénomène prostitutionnel et sur lesquels doivent ainsi s’ancrer les réactions des différents acteurs. En résumé, ce sont ces oppositions qui forment le problème prostitutionnel. Ainsi, ces positionnements marquent les extrémités

⁶ Nous renvoyons pour une analyse plus détaillée de ce débat féministe à l’ouvrage de Deschamps et Souyris (2008 : 72) sur la nécessité, pour les féministes, de dépasser le débat du « pour » ou « contre » la prostitution en vue de trouver « *le plus petit dénominateur commun* » qui permettra de venir en soutien à des personnes (souvent de sexe féminin) exclues de toute égalité face à leurs droits.

des grands axes qui traversent la question prostitutionnelle et, par là, nos propres représentations de la prostitution et des prostituées. Au travers de ces prises de position, il est dès lors possible de considérer, à l'instar de Peled et Levin (2011), que les débats se concentrent sur les axes *esclavage/victimisation vs métier et déviance vs normalité*.

L'opposition observée sur le plan conceptuel laisse entrevoir assez distinctement les objectifs sociétaux propres à chaque mouvement : les partisans de l'approche « radicale » sont pour une éradication de la prostitution elle-même, « *définie comme une atteinte à la dignité humaine et plus spécifiquement comme une violence exercée par les hommes à l'encontre des femmes* » (Mathieu, 2014 : 292), tandis que les partisans de l'approche « libérale » sont pour une normalisation de la prostitution, devant être soumise aux mêmes règles que tout autre métier. En d'autres termes, l'objectif est un monde qui exclut la prostitution pour les premiers et un monde qui l'inclut pour les seconds.

Sur le plan des moyens privilégiés pour atteindre ces objectifs (second niveau d'opposition), les deux mouvements se rejoignent sur un point : ils privilégient chacun une réponse étatique, sous forme d'une demande de changement législatif concernant la prostitution. Dans chaque camp, les propositions en la matière s'appuient généralement sur des modèles juridiques existants, présentés comme les emblèmes de leurs ambitions idéologiques : le modèle suédois pour les partisans de l'idéologie radicale et le modèle hollandais pour les partisans de l'idéologie libertaire.

Pour les premiers, la politique à mener en la matière est claire : l'idée n'est pas seulement d'abolir les réglementations comme les précédents abolitionnistes, mais d'abolir la prostitution. Usant des principes économiques de base et par analogie avec toute autre activité commerciale, les tenants de cette idéologie soulignent que la prostitution n'existe que par la rencontre de l'offre (personne prostituée) et de la demande (client) pour de tels services sexuels tarifés. Ainsi, pour éradiquer la prostitution, il faut supprimer la demande, et, par conséquent, les clients (Lavallée, 2003). Ces derniers, considérés coupables de la violence qu'ils infligent aux femmes prostituées, entretiennent le phénomène prostitutionnel en créant une demande de rapports sexuels tarifés et doivent dès lors être poursuivis et punis. Ce principe est opérationnalisé par le modèle néo-abolitionniste tel qu'adopté en 1999 par la Suède, pénalisant le client en se fondant sur cette logique de suppression de la demande en vue de supprimer l'offre. Notons qu'il ne s'agit pas ici d'intervenir sur l'offre en elle-même, puisque l'offreur en question (la prostituée) est considéré non pas comme un délinquant, mais comme une victime, marquant ainsi la nuance avec le principe prohibitionniste.

Pour les seconds, si la prostitution doit être normalisée, il est nécessaire, non pas de la contrôler comme les réglementaristes d'antan, mais bien d'organiser cette activité comme n'importe quelle autre activité économique. Afin d'y parvenir, les tenants de l'idéologie « libertaire » tentent de promouvoir, à l'instar du modèle hollandais, une politique néo-réglementariste. Dans ce type de régime, la prostituée entre dans le marché de l'emploi. À l'instar des autres travailleurs, elle doit par conséquent s'acquitter d'une série de devoirs (formalités administratives, obtention d'un statut, paiement de cotisations et d'impôts, etc.) et peut en contrepartie béné-

ficier d'une série de droits et avantages sociaux (congé maladies, soins de santé, pension, etc.).

Au travers de ces propositions d'actions, chacun des partisans se réfère à un principe fondamental qui constitue la base des moyens juridiques proposés sur la question. Les radicalistes se posent en défenseurs de la dignité humaine, tandis que les libéraux se battent pour la libre disposition de soi. Dans ce sens, la justification de l'action de l'État en matière de prostitution se base, au moins en partie, sur la protection et la défense de ces deux principes.

2. Libre disposition de soi vs dignité humaine

L'analyse de la polarité des débats en matière de prostitution nous amène à envisager les courants doctrinaux sur lesquels se fondent les demandes d'intervention étatique. Dans la continuité de cette logique de dualité, les positionnements radicaux et libertaires s'appuient sur des référentiels distincts pour justifier le moyen de parvenir à l'objectif sociétal prôné.

Pour soutenir leurs revendications, les partisans du courant libertaire font référence au principe de libre disposition de soi. La prostitution y étant présentée comme une forme de pratique sexuelle parmi d'autres qui relève de la liberté individuelle de chacun. Selon ce raisonnement du libre choix, l'individu, jugé comme capable d'exercer des choix qui lui sont propres, n'exprime que sa liberté individuelle en s'engageant dans une activité prostitutionnelle. Suivant cette logique, « *les pouvoirs publics ne peuvent qu'accepter la prostitution et reconnaître à la personne prostituée la faculté d'exercer ses propres choix issus de sa volonté individuelle. Cette perspective mène soit à la tolérance de la prostitution, ce qui se traduit par un régime abolitionniste, soit à sa reconnaissance, ce qui ouvre la légalisation* » (Lavallée, 2003 : 8).

Pour les partisans de l'approche radicale, cette liberté de disposition de soi est supplantée par le principe de dignité humaine. Partant de l'idée selon laquelle le corps humain n'est pas un bien, la disposition que chaque être en a est subordonnée aux limites que lui fixe la société. « *La dignité n'est pas seulement (et pas fondamentalement) dignité de la "personne humaine" ou de "l'individu", mais aussi dignité de "l'humain" ou de la "famille humaine présente et à venir". À travers elle, s'expriment aussi des choix collectifs qui s'imposent aux individus et qui transcendent leur consentement* » (Pech, 2001 : 2). Dès lors, la prostitution, envisagée comme une atteinte à la dignité humaine, ne peut mener qu'à deux types de politiques : le prohibitionnisme ou le néo-abolitionnisme. Ces politiques s'attachent à limiter les choix individuels dans un double objectif de protection sociétale et de protection de l'individu contre lui-même. Notons ici l'importance du caractère moral sous-jacent à cette conception, impliquant dès lors la reconnaissance de l'incursion de celui-ci dans le champ juridique, « *au détriment de certaines libertés réputées intangibles* » (Pech, 2001 : 2).

Comme le reprend Lavallée (2003), c'est le choix des États « *par rapport au corps humain et aux prérogatives de l'individu sur celui-ci qui dicte les choix des politiques criminelles en matière de prostitution. [...] Il s'agit de savoir si la protection des êtres humains s'étend aux actes que l'individu accomplit avec et sur son propre corps* » (Ouvrard, 2000 : 24-25).

B. «Repenser» nos cadres d'analyse

Coincées dans ce débat bipolaire, les contributions de ces dernières années se sont en grande partie focalisées sur les approches étatiques, propres aux «nouveaux» modèles suédois et hollandais, en vue de présenter les arguments en faveur du modèle «*which best supports their own particular socio-political and ethical contexts and projects*» (Scoular, 2010 : 12). Comme le soulignent Bruckert et Hannem en référence à ces études (2013 : 46), «*it is only recently that a more profoundly critical approach has emerged that reads across and through policy models to disrupt aspirations toward a programmatic ideal type.*»

En effet, au cours de la dernière décennie, des auteurs tels que Beirnsstein (2007), Augustin (2008) ou encore Scoular (2010) ont mis en évidence les limites d'une approche basée sur l'analyse des seuls positionnements nationaux à l'égard de la prostitution. En ce sens, ces auteurs ont démontré tour à tour que «*the frequently drawn distinctions between apparently diametrically opposed positions, such as prohibitionism and legalization, is certainly less significant than is often assumed and may, in fact, be illusory*» (Scoular, 2010 : 12). Ce constat fait référence à la méconnaissance de la mise en application concrète des dispositions pénales nationales par un ensemble d'autres acteurs de régulation (par exemple les pouvoirs communaux). Cette appréhension «top-down» du phénomène amène par conséquent à donner une fausse impression d'unité dans l'application de certaines dispositions pénales au sein même des pays concernés (Scoular, 2010). En réalité, les modèles suédois et hollandais, respectivement en faveur de la pénalisation du client et de la légalisation de la prostitution, engendreraient une série de préjudices similaires pour les personnes prostituées, notamment au niveau de l'exclusion et de la marginalisation de certaines formes de prostitution (nous pouvons citer en exemple le traitement réservé à la prostitution de rue, exclue de l'espace public par les deux modèles). Ces résultats soulignent avant tout la limitation de nos cadres d'analyse et l'échec de ceux-ci à envisager, concrètement, la manière dont le dispositif légal impacte le phénomène prostitutionnel dans les lieux où il s'implante. Alors que certains auteurs s'interrogent sur la pertinence de l'analyse du cadre légal en matière de prostitution (Augustin, 2008), tous soutiennent la nécessité de la «décentrer» des champs exclusivement nationaux et pénaux.

Suivant ces réflexions et en vue de sortir de la polarité des débats en matière de prostitution, la présente contribution propose d'envisager le phénomène prostitutionnel à travers les dispositions de diverses branches du droit applicable en Belgique. Au travers des propositions de loi déposées au cours des trente dernières années, nous entreprendrons également d'investiguer les origines de ce cadre légal ainsi que ses pistes d'évolution. Enfin, nous sortirons du cadre national en analysant la gestion pratique du phénomène prostitutionnel au sein de la Ville de Liège et de son appréhension par ses résidents.

II. Le stigmaté revisité

À l'instar de Bruckert et Hannem (2013 : 47), nous utiliserons un cadre d'analyse différent de celui utilisé dans les études se focalisant sur les approches « nationales » et leurs aspirations politiques « *by rendering visible the conceptual roots that underpin sex work regulation* ». Cette démarche sera mise en œuvre par l'exploration du « stigmaté structurel » entretenu par les différents dispositifs entourant le phénomène prostitutionnel.

Dans son article « *Theorizing stigma and the Politics of Resistance* », Hannem (2012 : 10) propose de revisiter la théorie du stigmaté, telle que développée par Goffman (1963, 1975), en y associant les travaux de Foucault (1969) sur la « *production de la vérité, de la connaissance et du pouvoir* ».

Goffman (1963 ; 1975) élabore la théorie du stigmaté dans une perspective interactionniste, le stigmaté étant alors envisagé comme le résultat des interactions entre les individus. Ce stigmaté est défini comme un attribut, assimilé à un ensemble de stéréotypes, qui « *disqualifie (l'individu) et empêche d'être pleinement accepté par la société* » (Goffman, 1975 : 7). Cet attribut peut être de différentes natures : physique (la monstruosité du corps), psychologique (les tares de caractère) ou sociale (les stigmates tribaux). Une fois identifiés par le reste de la société, les stéréotypes stigmatisants qui entourent l'individu vont lui être apposés. Cet individu sera dès lors étiqueté comme « Autre » par rapport à l'ensemble du groupe social auquel il appartient. Le stigmaté résultant de ce processus agit comme un moyen de distinguer et de discréditer l'individu qui en est porteur, affectant dès lors son identité sociale et modifiant ses réactions et comportements dans les interactions qu'il a avec le reste du corps social. Comme le résume Vienne (2004 : 178) : « *C'est en définitive un élément de l' "identité personnelle" (ce que l'on est de manière visible, ce qui se dégage de nous comme signes) qui vient bouleverser l' "identité sociale virtuelle" (le rôle que l'on était censé incarner aux yeux du public), disqualifiant une personne en révélant une "identité sociale réelle" (ce que l'on devient alors réellement aux yeux du public) dépréciée, ce processus engendrant des conséquences dommageables pour l' "identité pour soi" (ce que l'on ressent de ce que l'on est) de la personne stigmatisée (Goffman, 1975, 73-74 et 127-128).* »

Alors que les travaux de Goffman relatifs au concept du stigmaté et à ses conséquences pour les personnes qui en portent la « marque » ont inspiré un grand nombre d'auteurs, d'autres ont critiqué son approche microanalytique. Comme le mettent en avant Link et Phelan (2001 : 366), des auteurs tels qu'Oliver (1992) ont souligné que l'approche du stigmaté s'est exclusivement focalisée sur « *the perceptions of individuals and the consequences of such perceptions for micro-level interactions. [...] Research examining the sources and consequences of pervasive, socially shaped exclusion from social and economic life are far less common* ». Plumauzille et Rossigneaux (2014 : 220) parlent quant à eux d'un « angle mort » dans la théorie de Goffman, en référence à l'absence de prise en considération des « *politiques de la différence* » : « *Les mesures législatives, institutionnelles ou administratives, renseignent aussi les mécanismes par lesquels certaines populations se trouvent qualifiées de « déviantes »*. Ce constat est par ailleurs partagé par Bruckert et Hannem (2013 : 49) qui soutiennent que « *Stigma*

can also be understood at the macro-level as embedded in societal structures and institutions and enacted on populations via regulatory and legal policy.»

Pour parvenir à une approche macro-analytique du stigmaté, Hannem (2012), en se basant sur les travaux de Castellani (1999) et Hacking (2004), propose d'articuler la pensée de Foucault autour de celle de Goffman.

Comme le mentionne Hacking (2004 : 277) dans son article «Between Michel Foucault and Erwin Goffman», les deux approches consacrées par ces auteurs, loin de s'opposer, sont en réalité complémentaires «*for understanding how classifications of people interact with the people classified, and hence for the author's studies of "making up people"*». D'un côté, l'approche de Foucault adopte une démarche *top-down*, en étudiant les «systèmes de pensée» dans leur globalité alors que, de l'autre côté, l'approche de Goffman est résolument tournée vers une perspective *bottom-up* et se focalise directement sur les individus et leurs interactions. Foucault s'intéresse à l'abstraction des discours et des symboles alors que Goffman n'y prête attention que dans leurs manifestations concrètes. Pour Hacking (2014 : 278), le travail de Foucault manquera toujours d'une compréhension de «*how the forms of discourse become part of the lives of ordinary people, or even how they become institutionalized and made part of the structure of institutions at work*», alors que l'approche de Goffman, manquera d'une compréhension de «*how the institutions he described came into being, what their formative structures are*».

Si Hacking, en tant que philosophe, exprime que cette approche est pour lui un moyen de compléter sa démarche d'analyse ancrée sur les travaux de Foucault, Hannem (2012) prend le positionnement inverse. En se basant sur la théorie de Goffman, elle tente donc de l'enrichir par les travaux de Foucault. Dans cette optique, elle vise à explorer en quoi «*an understanding of the archeology of divisive stereotypes and discriminatory institutions might contribute to an understanding of how lived realities are constituted and shaped by the limits of social structure*» (Hannem, 2012 : 11).

Le projet de Foucault peut être globalement synthétisé comme un désir de mettre en lumière «*the history of thought and the structures that shaped and constrained human understanding of our world over time – the "archeology of knowledge"*» (Hannem, 2012 : 19). Au travers de ses travaux, Foucault décrit la manière dont les individus sont limités dans leur manière de penser et d'agir par un ensemble de contraintes (internes et externes). Dans ce sens, «*knowledge is constrained, not only by language and by terms of expression but by historical context and social structures that limit the ability to conceptualize and imagine*» (Hannem, 2012 : 19). Dès lors, Foucault s'attache à investiguer ces structures qui forment et construisent les systèmes de pensées à des périodes données. Cet objet d'analyse éclaire alors notre compréhension sur la manière dont les «*social meanings and social actions evolve over time*» (Hannem, 2012 : 19).

En réalité, ce type de démarche peut être comparé à celles proposées par d'autres auteurs également inspirés par la pensée foucauldienne. Par exemple, l'approche «*What's problem represented to be?*» de Bacchi (2009) s'inscrit dans la lignée des travaux et de la pensée de Foucault concernant la «problématisation» de phénomènes ou comportements sociaux. Bacchi envisage cette problématisation comme la

façon dont un phénomène ou un comportement particulier deviennent un problème, et la manière dont les contours de ce problème construisent et délimitent le cadre au sein même duquel ce problème sera pensé. Ce type de décomposition d'une problématique donnée part du présupposé suivant: les politiques ne cherchent pas à répondre à des problèmes qui (pré)existeraient par eux-mêmes au sein de la société, mais vont plutôt façonner un phénomène donné pour le définir en tant qu'objet problématique et y apporter des solutions. Outre la définition d'un phénomène particulier en un problème, cette approche va plus loin puisqu'elle s'interroge également sur la manière dont cette problématisation va influencer la façon dont les politiques comprennent un phénomène auquel elles tenteront de répondre, et par conséquent la production des solutions à y apporter (Bacchi, 2009).

En envisageant la manière dont la société «fabrique les gens» en les définissant à partir de systèmes de pensée particuliers, l'articulation de l'approche de Goffman et de Foucault permet de fournir une analyse plus complète et plus complexe du phénomène du stigmaté (Hannem, 2012: 11).

Dans ce contexte particulier, Hannem propose d'étudier le stigmaté comme étant *symboliquement* créé à partir des interactions individuelles et *structurellement* ancré dans un contexte, des pratiques et des institutions culturels et sociétaux. Par conséquent, cette approche présente l'intérêt non seulement de décrire la manière dont certains individus sont étiquetés et marginalisés par d'autres groupes, mais aussi de comprendre l'origine du stigmaté au travers des contextes particuliers qui définissent ces individus en raison d'un attribut particulier (qu'il soit ou non symbolique) et des stéréotypes qui y sont associés ou, selon les termes employés par Bacchi (2009), «*what's the problem represented to be*». Dans cette perspective, Hannem et Bruckert (2012) mettent en évidence la manière dont certains «présupposés stigmatisants», liés à des individus ou des groupes particuliers porteurs de stigmates, sont ancrés dans des politiques, des pratiques ou des discours spécifiques, afin de pouvoir cibler et contrôler le risque qu'ils posent, tout en parvenant à les *discréditer et les déresponsabiliser* en raison de leur(s) attribut(s) stigmatisant(s) (Hannem, 2012: 22). «*Structural stigma takes hold when assumptions about risk (whether risk to self or to others) become attached to a discredited identity through institutionalized discourse; these notions are manifested in targeted interventions designed to manage the risk posed by the stigmatized group, irrespective of individual circumstances or attributes*» (Bruckert et Hannem, 2013: 49).

Dans cet ouvrage, nous proposons d'analyser le *stigmaté structurel* entourant le phénomène prostitutionnel en abordant la construction et la pérennisation de celui-ci au travers des différents dispositifs d'encadrement de la prostitution et des discours y afférant. Pour ce faire, le stigmaté structurel sera examiné selon quatre moments distincts. Le premier moment s'intéresse au *passé* et plus précisément aux origines de notre système d'encadrement actuel et des différents présupposés stigmatisants en découlant. Nous entendons en ce sens comprendre en quoi le phénomène prostitutionnel et sa problématisation par les autorités en font un objet d'*enjeu sociohistorique* (**Chapitre I**). Le second moment de notre analyse s'intéresse au *présent* et aux différentes dispositions légales en place, à l'heure actuelle, au sein de

notre pays. L'analyse réalisée cherchera à dévoiler la manière dont ces dispositions reposent elles aussi sur un ensemble de présupposés à l'égard du phénomène prostitutionnel et participent, en ce sens, à la création du stigmatisme structurel entourant cette activité et les acteurs de celle-ci. Dans ce contexte, nous proposons d'investiguer en quoi, au travers des différentes règles entourant la prostitution, celle-ci constitue un *enjeu juridique* (**Chapitre II**). Ensuite, nous chercherons à mettre en évidence la manière dont *le futur*, en matière d'encadrement du phénomène, est également porteur et vecteur du stigmatisme structurel. Cette analyse sera réalisée en investiguant les propositions de changement du dispositif actuel et en nous intéressant pour ce faire aux propositions de lois en la matière (**Chapitre III**), ce qui place notre thématique comme un *enjeu politique*. Enfin, le dernier moment de cette première partie cherche à inscrire notre analyse dans *le réel*. Afin d'analyser la manière dont, concrètement, le phénomène prostitutionnel est encadré, dans son quotidien, par l'analyse des décisions et dispositions prises sur un territoire donné. Cette partie cherchera alors à mettre en évidence la prolongation et le renforcement du stigmatisme dans sa dimension pragmatique. Nous nous intéresserons pour ce faire au cas de la Ville de Liège, qui permettra d'illustrer en quoi le phénomène prostitutionnel constitue un *enjeu local* (**Chapitre IV**). Enfin, nous tenterons, au travers de notre conclusion, de déceler les implications concrètes relatives à l'appréhension juridique et sociétale du phénomène prostitutionnel (**Conclusion générale**). Comme le laissent entrevoir ces différents chapitres, notre démarche se veut holistique, dans le sens où elle tente de mettre en relation une série de cadres d'analyse distincts dans lesquels s'insère notre thématique. La théorie du stigmatisme constitue le fil rouge de notre analyse et offre un angle d'approche cohérent et novateur dans l'appréhension du phénomène prostitutionnel par nos politiques nationales et locales.